

C 01/2024

Vevey, le 15 janvier 2024

Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 85'000.- en vue du financement d'études complémentaires pour le projet de piétonnisation de la rue Jean - Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La rue Jean-Jacques Rousseau dispose d'un fort potentiel d'appropriation grâce à sa proximité avec la Place du Marché et au nombre de commerces et d'établissements qui s'y trouvent. Un projet de réaménagement a été proposé afin de requalifier la rue en y apportant une qualité urbaine adaptée aux nécessités des usagers-ères.

Présenté au Conseil communal, le projet d'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau et de sa piétonnisation, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), a été validé en séance du 2 février 2023.

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé le projet le 18 avril 2023. La décision définitive et exécutoire a été délivrée le 29 juin 2023.

Parallèlement, une série de discussions a été engagée avec les propriétaires des parcelles 804 et 805, concernant une demande de rétrocession à la ville des hors-lignes de ces parcelles. Pour rappel, elles sont actuellement en partie occupées par des places de stationnement privées qui occupent le côté sud de la rue Jean-Jacques Rousseau.

Les discussions s'étant révélées positives, la cession des hors-lignes au domaine privé communal a ainsi pu être actée. Ce secteur vient ainsi se greffer à l'ensemble de la rue. Cette nouvelle situation permet d'agrandir le projet de réaménagement de façades à façades ce qui favorisera entre autres l'extension des terrasses et des espaces végétalisés.

L'ouverture du présent compte d'attente a pour but de financer les études nécessaires à l'établissement du projet étendu du réaménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau et de préparer la demande de crédit d'investissement pour la réalisation de ce réaménagement.

Conformément aux délégations de compétences accordées par voie du préavis N° 35/2016, un compte d'attente a ainsi été ouvert au bilan de la ville, d'un montant de CHF 85'000.—, afin de couvrir les frais d'étude jusqu'au dépôt d'un préavis de crédit d'ouvrage au Conseil Communal prévu à l'automne 2024.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 janvier 2024

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



MUNICIPALITE
DE VEVEY

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond